Charte

Communauté de pratique EMDR et violence sexuelle

Version - Septembre 2026

La traversée

Accompagner les personnes victimes de violence sexuelle

Charte de la communauté de pratique EMDR et violence sexuelle

Sommaire

1. **Présentation de la communauté** **1**
 1.1 Contexte et raison d'être
 1.2 Mission
 1.3 Objectifs
 1.4 Valeurs

2. **Membres** **5**
 2.1 Qui peut devenir membre ?
 2.2 Critères d'admissibilité
 2.3 Engagement des membres et principes de participation

3. **Gouvernance** **6**
 3.1 Structure et rôles
 3.2 Rôles et responsabilités de La Traversée

4. **Fonctionnement de la communauté** **8**
 4.1 Mode de communication entre les membres
 4.2 Accès à la plateforme numérique de la communauté
 4.3 Partage et diffusion des contenus par les membres
 4.4 Propriété intellectuelle
 4.5 Confidentialité et considérations déontologiques
 4.6 Gestion de l'information

5. **Rayonnement et communications externes** **11**

6. **Considérations linguistiques** **11**

7. **Modalités d'évaluation de la communauté** **12**

8. **Demande d'adhésion à la communauté de pratique** **13**

1. Présentation de la communauté

1.1 Contexte et raison d'être

Une communauté de pratique est un groupe de personnes qui partagent des intérêts ou des défis communs et qui se réunissent régulièrement pour échanger des idées, des expériences et des pratiques exemplaires. Elle favorise l'apprentissage collectif et le développement professionnel, en permettant à chaque membre de s'appuyer sur l'expertise des autres, dans un espace de soutien et de collaboration.

En 2026, La Traversée[1] met sur pied une **communauté de pratique dédiée aux psychothérapeutes utilisant l'approche EMDR** (Eye Movement Desensitization and Reprocessing) ou « désensibilisation et retraitement par les mouvements oculaires » auprès de personnes de tous âges et de tous genres victimes de violence sexuelle. Le déploiement se fera en deux temps : un premier rassemblement des psychothérapeutes du Québec, puis, à compter de 2028, une ouverture à l'ensemble de la francophonie (Suisse, France, Belgique, Afrique francophone, etc.). La communauté vise à réunir au moins 60 psychothérapeutes francophones spécialisé·es d'ici fin de 2028.

Pour les psychothérapeutes, cette communauté permettra d'améliorer leurs compétences et leur confiance dans la pratique de l'EMDR, grâce à des retours constructifs entre pairs et à une forme de supervision collective (co-développement). Pour les personnes victimes de violence sexuelle, elle contribuera indirectement à la qualité des soins, en soutenant des intervenant·es mieux formé·es et mieux outillé·es.

La mise en place de cette communauté s'inscrit également dans une posture d'humilité et d'ouverture. Personne n'a encore réalisé exactement ce que nous entreprenons ici, et l'utilisation de l'EMDR dans le contexte spécifique de la violence sexuelle demeure un champ en développement pour plusieurs professionnel·les. La communauté se donne donc le droit d'explorer, de questionner, d'expérimenter et, au besoin, d'ajuster ses pratiques au fil des apprentissages. Il ne s'agit pas de prétendre détenir toutes les réponses, mais de créer un espace où les expériences, les connaissances et les questionnements peuvent être partagés avec rigueur, curiosité et bienveillance, afin de faire progresser collectivement les pratiques.

1.2 Mission

La communauté de pratique en EMDR et violence sexuelle a pour mission de soutenir le développement des compétences des psychothérapeutes utilisant l'EMDR dans le contexte de la violence sexuelle, par le partage des connaissances, le codéveloppement clinique et la création de ressources.

[1] Voir page 15 : La Traversée en quelques mots…

1.3 Objectifs

- **Améliorer les compétences** et la confiance des psychothérapeutes dans la pratique de l'EMDR auprès des personnes victimes de violence sexuelle, notamment par la rétroaction entre pairs et le codéveloppement.
- **Favoriser la résolution de problèmes cliniques** complexes et la réflexion sur des enjeux communs à la pratique.
- **Réduire l'isolement professionnel** et faciliter le réseautage entre intervenant·es de toutes les régions.
- **Favoriser la coproduction de nouvelles connaissances** et la génération de nouvelles idées, tout en réduisant la duplication des efforts.
- **Contribuer**, ultimement, **à l'amélioration des traitements** et des soins offerts aux personnes victimes de violence sexuelle, au Québec et, à terme, dans l'ensemble de la francophonie.

1.4 Valeurs de la communauté

- Engagement
- Excellence
- Innovation
- Inclusion
- Collaboration
- Confidentialité



2. Membres

2.1 Qui peut devenir membre ?

- Tout·e psychothérapeute francophone formé·e en EMDR ou en cours de formation EMDR agréée.
- Tout·e psychothérapeute francophone utilisant l'EMDR auprès de personnes victimes de violence sexuelle[2].

Toute autre situation est étudiée au cas par cas et soumise à l'approbation de La Traversée.

2.2 Critères d'admissibilité

Pour adhérer à la communauté, la personne candidate doit :

- parler et comprendre le français, à l'oral et à l'écrit ;
- avoir un permis de pratique de la psychothérapie ;
- justifier d'une formation EMDR (attestation de formation de base complétée, ou preuve d'inscription à une formation en cours) ;
- fournir un curriculum vitæ.

La participation à la communauté de pratique est entièrement gratuite (0 $) pour les psychothérapeutes qui répondent aux critères d'admissibilité prévus à la présente charte.

2.3 Engagement des membres et principes de participation

La communauté repose sur le principe de réciprocité : chaque membre bénéficie des ressources partagées par les autres, mais s'engage aussi à contribuer à leur développement. Afin de bâtir une communauté dynamique où les expertises sont partagées de façon équitable, un engagement actif et éthique est attendu de chaque membre.

Chaque membre s'engage à :

- participer à la majorité des rencontres annuelles de la communauté, soit un minimum de 3 rencontres sur les 4 tenues chaque année ;
- faire preuve de respect, de rigueur et de confidentialité dans l'ensemble de ses échanges avec les autres membres.

[2] La violence conjugale est exclue, sauf si elle est le contexte de la violence sexuelle.

2.4 Code de bonne conduite

La communauté de pratique repose sur un climat de confiance, de respect, de bienveillance et de participation active. Afin de préserver la qualité des échanges et de permettre à chacun·e de contribuer dans un environnement sécuritaire et propice aux apprentissages, certaines règles de fonctionnement sont attendues de l'ensemble des membres.

Lors des rencontres virtuelles, chaque membre s'engage notamment à :

• allumer sa caméra, dans la mesure du possible, afin de favoriser la qualité des échanges et le sentiment d'appartenance à la communauté ;

• participer aux rencontres depuis un environnement permettant d'assurer la confidentialité des échanges, particulièrement lorsque des situations cliniques ou des expériences professionnelles sont discutées ;

• participer activement aux échanges, en partageant ses expériences, ses réflexions, ses questions et son expertise, dans la mesure de ses connaissances et de son expérience ;

• faire preuve de bienveillance, de respect et d'ouverture à l'égard des autres membres, notamment lorsque les pratiques, les expériences ou les points de vue diffèrent ;

• accueillir les questions, les incertitudes et les désaccords comme des occasions d'apprentissage collectif, dans un esprit de collaboration et sans jugement ;

• respecter la confidentialité des informations partagées au sein de la communauté et ne pas divulguer à l'extérieur du groupe les informations permettant d'identifier une personne, un cas clinique ou un échange confidentiel.

Les rencontres de la communauté ne reposent pas sur un tour de table formel. Afin de favoriser des échanges dynamiques et de maximiser le temps consacré au codéveloppement, les membres sont invité·es à contribuer spontanément aux discussions et à intervenir lorsque leur expertise, leur expérience ou leur point de vue peut enrichir les échanges.

Afin de permettre à La Traversée de s'assurer que les personnes participant à la communauté répondent aux critères d'admissibilité établis dans la présente charte, chaque personne souhaitant participer transmet un curriculum vitæ. Les CV sont conservés dans l'espace SharePoint sécurisé de la communauté de pratique**,** avec l'objectif de mieux connaître les parcours et expertises de chacun.e.

La Traversée est responsable de vérifier l'admissibilité des personnes participantes et s'assure que les personnes présentes aux activités de la communauté répondent aux critères établis à la section 2.2. Toute situation particulière ou ne répondant pas clairement aux critères d'admissibilité est évaluée par La Traversée.

3. Gouvernance

3.1 Structure et rôles

La gouvernance de la communauté s'appuie sur les rôles suivants :

Rô	Description
La Traversée	Organisme porteur \| Marraine de la communauté : assure sa reconnaissance institutionnelle, ses ressources et sa visibilité. Instance de gouvernance clinique, scientifique et organisationnel. Elle est responsable de l'orientation du contenu, de l'animation des rencontres et du développement des connaissances et de l'évaluation de la communauté (voir section 3.2).
Équipe d'animation	Assure le fonctionnement quotidien de la communauté : organisation des rencontres, gestion des communications, accueil des nouveaux membres et mise à jour des ressources.
Membre	Psychothérapeute formé·e ou en formation EMDR qui participe aux activités, partage son expertise et contribue à la vitalité de la communauté.

3.2 Rôles et responsabilités de La Traversée

À titre d'organisme porteur et de responsable de la gouvernance de la communauté, La Traversée assure l'orientation, la cohérence et le développement de la communauté de pratique, tant sur les plans clinique, scientifique et organisationnel.

La Traversée est notamment responsable de :

→ **Assurer l'animation et le développement de la communauté**

La Traversée assure l'organisation et l'animation des rencontres annuelles de la communauté. Elle veille notamment à :
• préparer ou coordonner la préparation du contenu des rencontres ;
• identifier des thèmes répondant aux besoins et aux intérêts des membres ;
• élaborer ou coordonner la préparation de présentations et de supports visuels ;
• sélectionner, avec les membres lorsque pertinent, des situations ou cas cliniques anonymisés pouvant servir de support aux échanges ;
• inviter, recruter ou coordonner la participation d'expert·es ou de personnes possédant une expertise pertinente ;
• animer ou coanimer les échanges ;
• assurer le suivi des discussions et des ressources présentées lors des rencontres.

→ Soutenir le développement des connaissances et des ressources

La Traversée favorise la production, la mise en commun et la diffusion de connaissances et de ressources utiles à la pratique de l'EMDR dans le contexte de la violence sexuelle.
Selon les besoins identifiés et les ressources disponibles, elle peut notamment soutenir ou coordonner :

- la rédaction d'articles scientifiques ;
- la rédaction d'articles de vulgarisation ou de presse ;
- la production de capsules de sensibilisation ;
- la recension ou la synthèse des connaissances ;
- toute autre production jugée pertinente pour la communauté.

La Traversée détermine, selon ses priorités et ses disponibilités budgétaires, les projets et les productions qu'elle peut soutenir financièrement.

→ Soutenir les échanges cliniques et le codéveloppement

La Traversée veille à offrir aux membres des occasions régulières de partager leur expertise, de réfléchir collectivement à des situations cliniques complexes, de poser des questions et de dégager des pistes de réflexion susceptibles d'enrichir les pratiques.
Certaines questions cliniques complexes peuvent être documentées et faire l'objet de ressources accessibles aux membres de la communauté.

→ Assurer le suivi et l'évaluation de la communauté

La Traversée recueille périodiquement des données permettant d'évaluer la vitalité, la pertinence et les retombées de la communauté de pratique. Elle veille notamment au suivi de la participation des membres, de leur satisfaction, de la croissance de la communauté et des retombées perçues sur leur pratique professionnelle.
La Traversée peut également proposer ou mettre en œuvre différentes modalités d'évaluation, notamment des sondages ou des groupes de discussion, selon les besoins et les ressources disponibles.

4. Fonctionnement de la communauté

4.1 Mode de communication entre les membres

- Les membres échangent principalement lors des rencontres régulières de la communauté (4 par année), tenues en visioconférence.
- Une plateforme numérique (forum et espace collaboratif) est mise à leur disposition pour les échanges entre les rencontres, le partage de documents et la diffusion des ressources.
- La Traversée pourrait répondre à certaines questions et les documenter dans une section « Questions/Réponses » accessible aux membres.
- D'autres formats d'échange peuvent être proposés selon les besoins et les ressources disponibles : webinaires, ateliers, conférences téléphoniques, etc.

4.2 Accès à la plateforme numérique de la communauté

Chaque membre reçoit des identifiants personnels (nom d'utilisateur et mot de passe) donnant accès à l'espace numérique réservé de la communauté. Ces identifiants sont strictement personnels et non transférables : ils ne peuvent être partagés avec une autre personne, y compris un·e collègue non membre. Le·La membre est responsable de la confidentialité de ses codes d'accès et doit aviser rapidement l'équipe d'animation en cas de perte, de vol ou de doute quant à leur sécurité.

L'accès à la plateforme est maintenu pour toute la durée où le membre respecte les critères de participation actifs décrits à la section 2.3. Il est suspendu ou révoqué en cas de retrait volontaire, de non-renouvellement du statut de membre ou de manquement grave à la présente charte (ex. bris de confidentialité, non-respect du code de conduite). Un préavis raisonnable est donné avant toute suspension, sauf en cas de risque immédiat pour la confidentialité des échanges ou la sécurité des autres membres.

L'équipe d'animation et La Traversée mettent tout en œuvre pour assurer la disponibilité, la stabilité et la sécurité de la plateforme (hébergement sécurisé, sauvegardes régulières, mises à jour). Des interruptions ponctuelles peuvent toutefois survenir pour des raisons de maintenance, de mise à niveau ou pour des motifs hors du contrôle de la communauté (ex. panne du fournisseur d'hébergement) ; les membres en sont alors informé·es dans les meilleurs délais. La Traversée ne garantit pas une disponibilité continue et ininterrompue de la plateforme, mais s'engage à résoudre les problèmes signalés dans un délai raisonnable.

4.3 Partage et diffusion des contenus par les membres

La communauté adopte un modèle d'accès semi-privé :

- une partie du contenu est publique : présentation de la communauté, capsules d'introduction générales et outils destinés à faire connaître la démarche à l'ensemble du réseau ;

- les contenus spécialisés (études de cas, outils cliniques, discussions du forum) sont exclusivement réservés aux membres et ne peuvent être partagés ou diffusés en dehors de la communauté.

Ce modèle permet à la communauté de rayonner et d'attirer de nouveaux membres, tout en protégeant la valeur ajoutée du membrariat et la confidentialité des échanges cliniques.

Les contenus, outils et documents obtenus par l'intermédiaire de la communauté sont réservés à l'usage des membres. Ils ne peuvent être redistribués à des tiers, ni utilisés hors du cadre de la pratique professionnelle du membre, sans l'autorisation préalable de la Traversée et/ou des auteur·rices concerné·es. Chaque membre demeure responsable de l'usage qu'il ou elle fait des informations et documents obtenus via la communauté.

Selon ses disponibilités budgétaires, La Traversée peut soutenir financièrement la création et la diffusion des contenus produits par la communauté (ex. articles scientifiques, capsules de sensibilisation).

4.4 Propriété intellectuelle

- Le·La membre comprend que toute information ou tout document transmis via la communauté pourra être utilisé par les autres membres.
- Le·La membre s'engage à ne transmettre que des informations et documents qui ne sont pas de nature confidentielle, qui ne portent pas atteinte à la vie privée et qui ne violent pas les droits d'auteur ou la propriété intellectuelle d'un tiers.
- Les droits d'auteur des contenus créés collectivement au sein de la communauté appartiennent à La Traversée ; une mention devra en préciser la source s'ils sont diffusés en dehors de la communauté avec l’autorisation expresse de La Traversée.
- Le·La membre s'engage à obtenir l'autorisation préalable de La Traversée – qui sollicitera le cas échéant, l’autorisation préalable des auteur·rices d'un document – avant de le diffuser à une tierce partie ou de l'utiliser autrement que pour sa pratique professionnelle.

4.5 Confidentialité et considérations déontologiques

- Toute étude de cas clinique partagée au sein de la communauté doit être rigoureusement anonymisée, conformément aux obligations déontologiques de l'ordre professionnel du·de la membre.
- Les échanges au sein de la communauté ne constituent pas des consultations professionnelles et n'engagent pas la responsabilité d'un·e autre membre ou de La Traversée.
- Chaque membre demeure responsable envers son ordre professionnel du respect du secret professionnel et des règles de confidentialité applicables à sa pratique.

4.6 Gestion de l'information

- La durée de conservation des échanges (forum, discussions) est déterminée par la pertinence de leur contenu.
- Les documents partagés sont conservés sur un espace numérique sécurisé.
- L'équipe d'animation peut retirer, une fois par année, les contenus jugés non pertinents ou périmés ; les documents peuvent être retirés du site après 2 ans s'ils ne sont plus jugés utiles.

5. Rayonnement et communications externes

Une page publique présente la communauté à l'ensemble du réseau professionnel, auprès des médias, des chercheurs et au grand public.

Un·Une membre peut se dissocier d'une production collective de la communauté (ex. outil clinique développé en groupe) s'il·elle le souhaite.

Le déploiement de la communauté se fait progressivement : un premier temps québécois à partir de 2026, puis une ouverture à l'ensemble de la francophonie dès 2028 (Canada, Suisse, France, Belgique, Afrique).

6. Considérations linguistiques

La langue d'échange principale de la communauté est le français. Des documents dans d'autres langues peuvent être partagés et discutés si pertinents. Ils doivent toutefois être accompagnés d'une traduction en français (intégrale ou, à tout le moins, un résumé traduit) afin que l'ensemble des membres puisse en bénéficier.



7. Modalités d'évaluation de la communauté

Au moins une fois par année, La Traversée, avec l'appui de l'équipe d'animation, recueille des données sur « l'état de santé » de la communauté, portant notamment sur :

- le niveau d'activité et d'interaction des membres (participation aux rencontres, contributions réalisées) ;
- le niveau de satisfaction des membres ;
- la croissance de la communauté (nouveaux membres, départs) ;
- les retombées perçues par les membres sur leur pratique professionnelle et, ultimement, sur la qualité des soins offerts aux personnes victimes de violence sexuelle.

D'autres modalités d'évaluation (sondages, groupes de discussion, indice de retour sur investissement) peuvent être ajoutées selon les ressources disponibles.

Demande d'adhésion à la communauté de pratique EMDR et violence sexuelle

Je, soussigné·e, souhaite devenir membre de la communauté de pratique EMDR et violence sexuelle et reconnais avoir pris connaissance de la présente charte.
Je m'engage à en respecter les principes, les règles de confidentialité et le code de bonne conduite, ainsi qu'à contribuer activement à la vie de la communauté.

Renseignements sur la personne candidate

Nom et prénom :

Profession et titre professionnel :

Organisation / lieu de pratique :

Courriel :

Téléphone :

Profession et Pays / région de pratique :

Formation et admissibilité

Formation EMDR : ☐ formation de base complétée ☐ formation en cours

Nom de la formation / organisme :

Ordre professionnel (si applicable) :

Documents à joindre à la demande
☐ Curriculum vitæ à jour ;
☐ Permis de pratique de la psychothérapie ;
☐ Attestation de formation EMDR de base complétée ou preuve d'inscription à une formation EMDR en cours ;

Engagement de la personne candidate

☐ Je confirme que les renseignements et documents fournis sont exacts.

☐ Je m'engage à participer à la majorité des rencontres annuelles de la communauté, soit à un minimum de 3 rencontres sur 4 par année.

☐ Je m'engage à respecter les règles de confidentialité et à adopter une attitude de respect, de bienveillance et d'ouverture dans mes échanges avec les autres membres.

☐ Je comprends que la participation à la communauté est gratuite (0 $) pour les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité.

☐ J'autorise La Traversée à conserver mon curriculum vitæ dans l'espace SharePoint sécurisé de la communauté de pratique. Je comprends que mon CV ne sera consulté que par La Traversée et qu'il ne sera pas diffusé publiquement ni transmis à des tiers sans mon autorisation préalable.

Signature :

Date : _____

La Traversée procédera à la vérification de l'admissibilité de la personne candidate conformément aux critères prévus à la section 2.2 de la présente charte. L'adhésion est confirmée par La Traversée.

La Traversée en quelques mots

La Traversée est un centre québécois de soutien psychosocial et de psychothérapie pour les personnes victimes souffrant de troubles de santé mentale consécutifs à une agression sexuelle. Nous offrons des services gratuits aux personnes victimes de violence sexuelle et à leurs proches. Depuis 1984, nous avons ainsi aidé des milliers de vies à se reconstruire. Nous accompagnons sans discrimination toutes les personnes résidant en Montérégie, quel que soit leur genre ou leur âge.

Depuis 2023, nous coordonnons et accueillons dans nos locaux la Concertation intersectorielle en violence sexuelle (CIViS), un projet co-porté avec le CAVAC de la Montérégie et le Service de police de l'agglomération de Longueuil. Nous facilitons la trajectoire psycho-sociojudiciaire et le parcours thérapeutique des personnes victimes de violence sexuelle.



Nous contacter :

EMDR@latraversee.qc.ca
Tél. 450 465-5263

La traversée

Accompagner les
personnes victimes
de violence sexuelle